

Les tarifs du stationnement

La loi sur la Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) publiée le 28 janvier 2014 a dépenalisé le stationnement et confié aux municipalités la gestion du stationnement payant à compter du 1er janvier 2018. Pour les usagers, pas de grand changement : il suffit de prendre son ticket et payer sa place de stationnement. Les tarifs restent les mêmes et la première demi-heure est gratuite. La grande nouveauté réside dans le paiement de la redevance (ex-PV) et l'instauration du Forfait post-stationnement (FPS).

Explications en vidéo



Stationnement payant géré par Mâcon Parcs

Les parkings Lamartine, du Centre et Rambuteau sont gérés par [Mâcon Parcs \(https://www.sags.fr/parking/macon.html\)](https://www.sags.fr/parking/macon.html).

Stationnement payant sur voirie géré par la Ville de Mâcon

Fonctionnement et tarifs

Les 30 premières minutes sont gratuites sur les zones vertes et oranges. Pour en bénéficier, il vous suffit de saisir votre numéro de plaque d'immatriculation sur le clavier de l'horodateur, de valider

<https://www.macon.fr/macon-et-vous/stationnement/les-tarifs-du-stationnement>

votre ticket et de le présenter derrière le pare-brise de votre véhicule.

Zone Bleue – Stationnement gratuit pour 1 heure

- > soit en imprimant un ticket directement sur l'horodateur
- > soit en présence du disque européen

Zone Orange (courte durée) – 2 heures 30 maximum

La première demi-heure est gratuite.

- > 1h00 : 0,60 €
- > 1h20 : 1,20 €
- > 1h40 : 1,80 €
- > 2h00 : 2,40 €
- > 2h15 : 10,00 €
- > 2h30 : 20,00 €

Paiement par pièces ou par carte bancaire.

Zone Verte (longue durée) – 8 heures 30 maximum

La première demi-heure est gratuite.

- > 1h00 : 0,60 €
- > 1h20 : 1,20 €
- > 1h40 : 1,80 €
- > 2h00 : 2,40 €
- > 2h30 : 2,50 €
- > 3h00 : 2,60 €
- > 3h30 : 2,70 €
- > 4h00 : 2,80 €
- > 4h30 : 2,90 €
- > 5h00 : 3,00 €
- > 5h30 : 3,20 €
- > 6h00 : 3,40 €
- > 7h00 : 3,50 €
- > 8h00 : 3,60 €
- > 8h15 : 10,00 €
- > 8h30 : 20,00 €

Paiement par pièces ou par carte bancaire.

Tarif résidents (personnes habitant dans les zones de stationnement payant)

- > Par mois : 18 €
- > Par trimestre : 51 €
- > Par semestre : 100 €
- > Par année : 190 €

Pièces à fournir pour inscription :

- > Carte grise à l'adresse du domicile, justificatif de domicile.
- > Autorisation de stationner uniquement sur les zones vertes sur un périmètre déterminé du lieu de d'habitation.

Tarif longue durée ouvert à tout public

- > Par mois : 45 €
- > Par trimestre : 130 €
- > Par semestre : 255 €
- > Par an : 500 €


Pièces à fournir pour inscription :

- > Carte grise du véhicule.
- > Autorisation de stationner uniquement sur les zones vertes de la Ville de Mâcon.

RENSEIGNEMENTS

SERVICES MUNICIPAUX

POLICE MUNICIPALE – TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET VIE QUOTIDIENNE

 Rue Montrevel
71000 Mâcon

 0385397164

 Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.


 ITINÉRAIRE ([HTTPS://WWW.GOOGLE.COM/MAPS/DIR/46.303054,4.832321](https://www.google.com/maps/dir/46.303054,4.832321))



HÔTEL DE VILLE DE MÂCON

Quai Lamartine
71018 CEDEX Mâcon

Accueil physique et téléphonique : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00

 03 85 39 71 00
Allô Mairie : 0800 337 273

 **NOUS
CONTACTER**